

**Département du Doubs
Arrondissement de MONTBELIARD
Canton de VALENTIGNEY**

**Commune de VALENTIGNEY 25700
EXTRAIT n° 2025-47**

**du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 9 avril 2025**

L'An Deux Mille Vingt-Cinq, le 9 avril 2025, le Conseil Municipal de la Commune de VALENTIGNEY s'est réuni, en mairie, salle du conseil à Valentigney, à dix-neuf heures trente, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe GAUTIER, Maire.

**Nbre de Conseillers
Municipaux en
exercice : 33**

**Nbre de membres
présents : 24**

**Nbre de suffrages
exprimés : 24**

Présents : MM. Mmes. Philippe GAUTIER. Denis NEDEZ. Lise VURPILLOT. Jean-Claude HERARD. Arnaud PAVILLARD. Maud PELISSIER. Arnaud JACQUOT. Martine MICHAUD. Georgette CUENOT. Roland GAMBERI. Gérard PATEREK. Elisabeth COQU. Armando LOPES. Nourredine DRAYAF. Stéphanie GAUTIER. Claudia FERNANDES. Anne-Lise GARCIA. Thierry MAILLOT. Marie HUGONIOT. Daniel FERNANDES. Gabrielle MANZINALLI. Dominique DANGEL. Philippe CURIE. Catherine PARROT

Excusés : /

Absents : Valère NEDEY. Nadine MERCIER. Jean-François HEIL. Pierre MOSSINA Omar RABEL. Claude-Françoise SAUMIER. Stéphanie BOURQUIN. Jean-Louis RENGGLI. Saniye AKDEMIR

Pouvoirs : /

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : le 2 avril 2025

Secrétariat de séance : il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Madame Catherine PARROT ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été élu pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Procès-Verbal de la séance du 5 mars dernier est adopté à **LA MAJORITÉ** des voix présentes et représentées. (30 voix Pour, 2 abstentions Madame MERCIER et Monsieur MOSSINA) des voix présentes et représentées.

**CONVENTION DE SERVITUDE ENTRE LA VILLE DE VALENTIGNEY ET
ENEDIS POUR LE RACCORDEMENT D'UNE ANTENNE FREE**

*Extrait du registre des délibérations n°2025-47***CONVENTION DE SERVITUDE ENTRE LA VILLE DE VALENTIGNEY ET ENEDIS
POUR LE RACCORDEMENT D'UNE ANTENNE FREE**

Monsieur le Maire précise que dans le cadre des travaux de construction d'une antenne relais FREE sur la propriété de F2J Japy, ENEDIS sollicite la commune pour établir par convention une servitude pour le raccordement de celle-ci au réseau.

Ces travaux nécessitent le passage d'ouvrages et de canalisations électriques sur les parcelles cadastrées section BE numéro 0342 au lieu-dit Cité Sous-Roches et numéros 0346 et 0386 au lieu-dit Aux Samblons Sous Roches, propriétés de la ville.

La commune conservera la propriété de la jouissance de la parcelle.

Elle s'interdit toutefois, dans l'emprise de l'ouvrage défini, de faire aucune modification de profil des terrains, aucune plantation d'arbres ou arbustes, aucune culture et plus généralement aucun travail ou construction qui soit préjudiciable à l'établissement, l'entretien, l'exploitation et la solidité des ouvrages. Il ne devra pas également porter atteinte à la sécurité des installations.

Ainsi, il y a lieu de conclure avec la société ENEDIS la convention de servitude « convention CS06 – V08 2022 », afin d'arrêter les conditions assortissant cette servitude affectant le terrain précité.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré, **A L'UNANIMITE** des voix présentes et représentées,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de servitude susvisée, et tous documents s'y rapportant.

- **DIT** que la présente délibération sera :

- **Transmise** à Madame la Sous-Préfète de Montbéliard,
- **Notifiée** à Monsieur le comptable public du Service de Gestion Comptable de Montbéliard,
- **Publiée et affichée** conformément aux textes en vigueur.

Tout recours contre la présente délibération doit être formulé auprès du Tribunal Administratif compétent dans les deux mois, à partir de sa publicité et/ou sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire,

Le Maire,



Philippe GAUTIER

CM DU 9 AVRIL 2025